

## APPROBATION DE L'ENTENTE ET MISES À JOUR

Les Tribunaux ont approuvé le Règlement.

La période de réclamation a débuté le 18 mai 2009 et prendra fin le 14 novembre 2009.

Certains avantages du Règlement ne pourront être perçus que si vous soumettez une réclamation avec pièces justificatives au Centre de Réclamations de Honda. Pour recevoir ces avantages, les membres du groupe doivent s'assurer que leur Ensemble de Réclamation **est reçu** au Centre de Réclamation de Honda avant le 14 novembre 2009, soit avant l'expiration de la Période de Réclamation.